

Patrick VUITTON

Merci. Nous redescendons vers le sud-est avec Christophe PIERREL, Conseiller du Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

SCoRAN et cadre régional d'intervention en région Provences-Alpes Côte d'Azur

Christophe PIERREL

Conseiller du Président – CR Provinces-Alpes Côte d'Azur

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

Tout d'abord, je tenais à remercier l'AVICCA et son Président pour leur invitation et aussi François BIGOT dans nos services, qui a travaillé sur l'ensemble de ce projet et que l'on ne remercie pas forcément souvent.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Paca en quelques chiffres



- **31 400 km²**
- **4 882 900 hab** (3^{ème} région française)
 - *Alpes-de-Haute-Provence* 157 965 hab
 - *Hautes-Alpes* 134 205 hab
 - *Alpes-Maritimes* 1 084 428 hab
 - *Bouches-du-Rhône* 1 966 005 hab
 - *Var* 1 001 408 hab
 - *Vaucluse* 538 902 hab
- **963 communes, 155 hab/km²**
(70 % de la population vit sur le littoral, 90 % de la population dans les 34 communes de + de 20 000 habitants)
- **138 milliards d'€ de PIB**
(3^{ème} région française et 15^{ème} région de l'UE)
- **900 km de côtes, 5 PNR et 3 Parcs Nationaux**
- **Une terre de R&D, d'innovation et une filière numérique régionale dynamique (pôle mondial SCS)**
- **1^{ère} Région d'accueil pour les touristes français et 2^{ème} pour les touristes étrangers**
- **+ de 300 jours de soleil en moyenne /an !...**

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

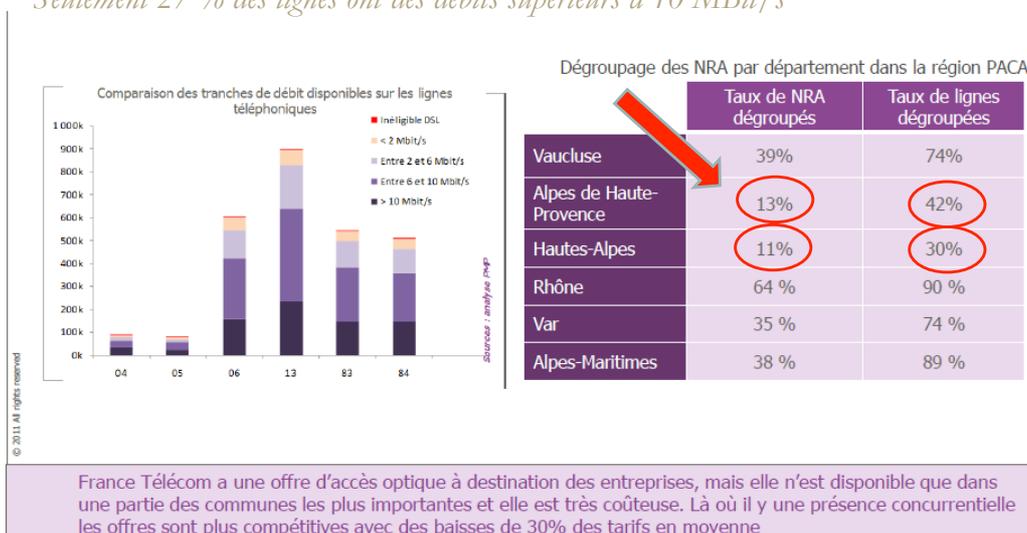
Région PACA en quelques chiffres

Quelques chiffres sur la région : 31 400 km², près de 5 millions d'habitants, 963 communes, une zone côtière, 5 parcs naturels régionaux, 3 parcs naturels nationaux, une terre d'innovation, première région d'accueil pour les touristes français et deuxième pour ceux venant de l'étranger. Il y a plus de 300 jours de soleil en moyenne par an chez nous et il est toujours agréable de venir en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Mais la région ne se résume pas à une zone littorale, c'est aussi tout un arrière pays et une zone de montagne de deux départements alpins, les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, et il est important de garder cela en tête.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Très faible niveau de dégroupage dans l'arrière pays,
Seulement 27 % des lignes ont des débits supérieurs à 10 MBit/s*



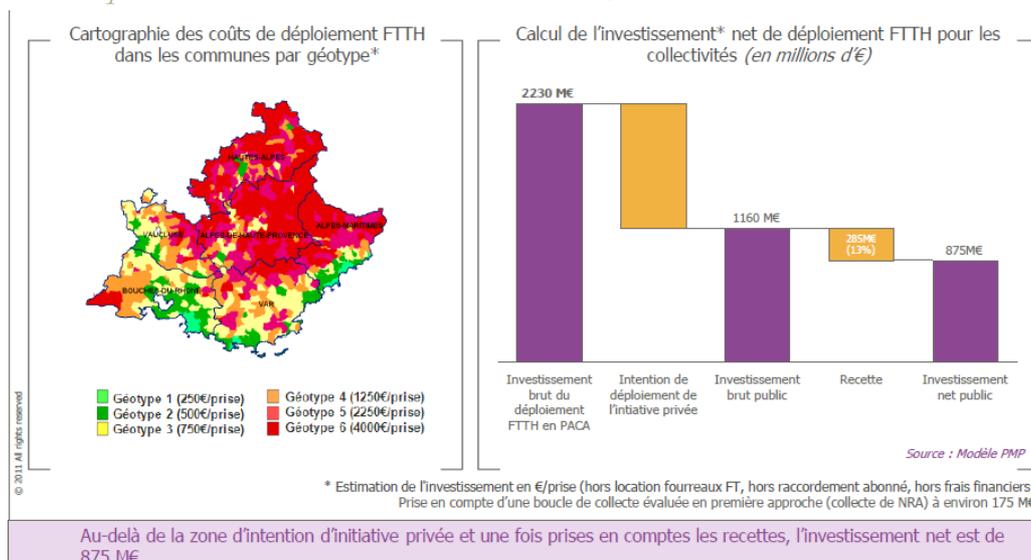
Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Très faible niveau de dégroupage dans l'arrière pays

Le taux de NRA dégroupés est assez faible lorsqu'on remonte justement dans les zones les plus reculées de notre région. Sur l'ensemble de l'arrière pays, seulement 27 % des lignes ont un débit supérieur à 17 Mbit/s.

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Déploiement FTTH est estimé en PACA à 2,2 Md€



Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Le déploiement FTTH est estimé en PACA à 2,2 Md€

Le coût du déploiement FTTH sur la région est estimé à 2,2 milliards d'euros. Ce graphique représente l'investissement avec une part d'investissement brut public de 1,160 milliard d'euros.

La SCoRAN a été assez fructueuse et je remercie la Caisse des Dépôts, avec qui nous avons vraiment pu mener un travail de coopération et qui a cofinancé l'étude réalisée par le cabinet PMP. À ce jour en région PACA, les SDTAN achevés sont ceux du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence ; celui des Alpes-Maritimes est en cours d'élaboration ; le Var est en cours de réflexion et n'est pas très avancé ; enfin le département des Bouches-du-Rhône reste bien à la traîne, nous verrons pour quelles raisons.

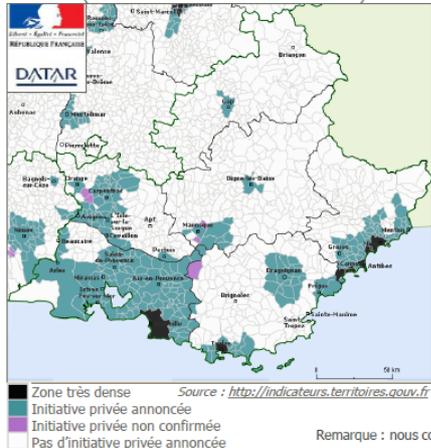
La SCoRAN a été menée à travers trois instances de concertation, la dernière était co-présidée par le président de la région, Michel VAUZELLE, et le Préfet de région, et trois groupes de travail de mise en cohérence de la SCoRAN avec les SDTAN. La concertation a donc été ouverte auprès des départements, avec les agglomérations, les préfetures, les services de l'État, l'ARF, le rectorat et les organismes de développement économique. Une articulation assez fine avec les EPCI a été envisagée à travers les SDTAN.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les opérateurs de communications électroniques prévoient de réaliser, à horizon 2020, des déploiements représentant 77 % des lignes sur 250 communes mais de manière très inégale suivant les départements

Intentions de couverture FTTH des opérateurs (communication AMII 27 avril 2011)



Analyse des intentions de couverture FTTH des opérateurs par département

	% de couverture du FTTH annoncé dans le cadre de l'AMII (lignes)	Impact financier du déploiement des opérateurs (rapporté au coût du 100% FTTH sur le territoire)
04	25 %	~ 10 %
05	17 %	~ 5 %
06	92 %	~ 60 %
13	95 %	~ 90 %
83	59 %	~ 40 %
84	66 %	~ 50 %
PACA	77 %	~ 50 %

Remarque : nous considérons comme lignes ici tous les logements susceptibles d'être raccordés à terme en FTTH (résidences principales, secondaires, logements vacants) et les entreprises

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

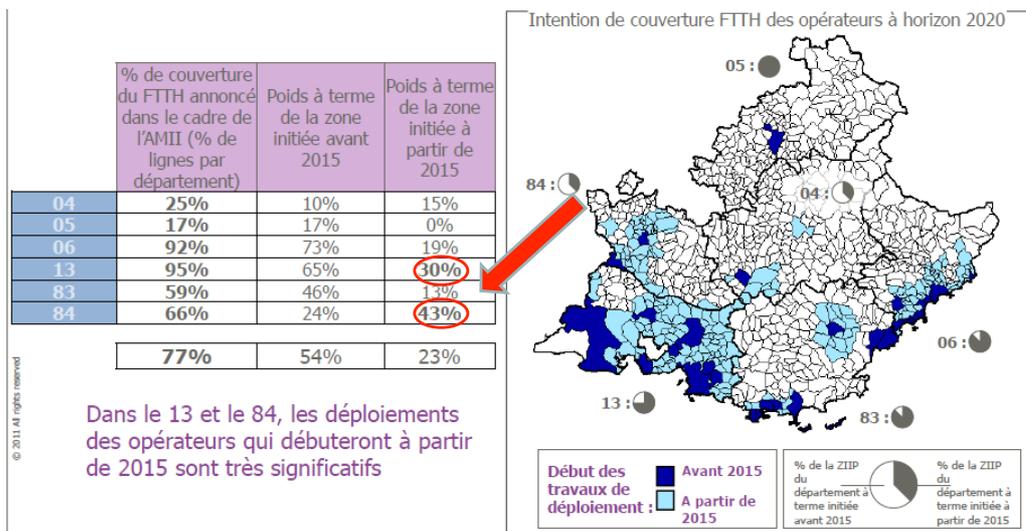
Les opérateurs prévoient de réaliser à horizon 2020 des déploiements représentant 77 % des lignes sur 250 communes

Ce tableau montre que l'initiative privée couvre à 95 % le territoire des Bouches-du-Rhône. À côté, la Côte d'Azur est couverte à 92 %. Ensuite, plus on recule, plus les annonces sont faibles, pour tomber à 17 % dans les Hautes-Alpes (25 % dans les Alpes de Haute-Provence). Cette carte souligne la forte différenciation de territoires pour la région, pourtant même pour les Alpes-Maritimes et le Var, il ne faut pas considérer ce chiffre en tant que tel : le 92 % du 06 est dû à un investissement particulièrement massif sur la côte, c'est très clair, à l'est sur la carte, et la zone blanche à l'arrière est bien visible. Cela prouve que l'investissement privé couvre la côte, mais en revanche, dès que l'on recule, on se retrouve sur des zones blanches.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Seules 34 communes sur 250 seront concernées avant 2015 par des démarrages de déploiements privés représentant 54 % des lignes



Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

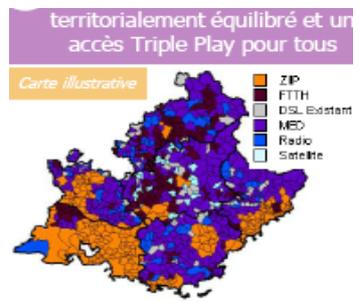
Seules 34 communes sur 250 seront concernées avant 2015

L'investissement privé couvre 250 communes sur l'ensemble de la région, et seulement 34 avant 2015. Je rappelle que la région compte 963 communes... La majeure partie des intentions de déploiement est en fait reportée à partir de 2015 et, forcément, cela fait naître certaines craintes, notamment dans les départements mais aussi au niveau de la région, concernant le déploiement effectif par les opérateurs privés.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

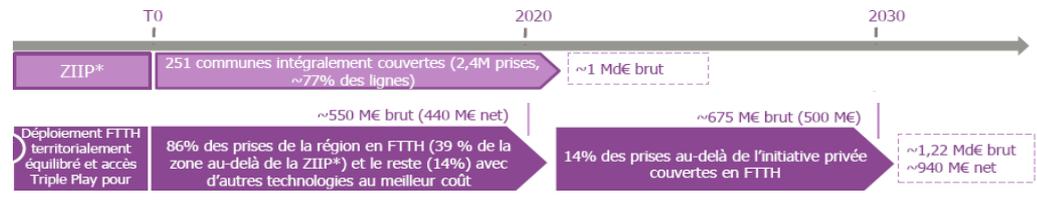
*Choix de la SCORAN pour 2020 :
70 % de lignes couvertes par Département, 10 Mbit/s minimum*



Description	70% des lignes de chaque département • Accès à 10 Mbit/s minimum pour toutes les autres lignes
Impacts	• Couverture de 100% des foyers de la zone au-delà de l'initiative privée : • 39% de foyers en FTTH • 34% en DSL existant et 16% en montée en débit DSL • 10% en radio et ~1% en satellite
Coût brut	~ 550 M€***
Coût net public**	~ 440 M€***

*ZIIP : Zone d'Intention d'Investissement Privé
**Coût net public in fine : coût brut - revenus

***Hypothèses structurantes : boucle de collecte évaluée en première approche (collecte de NRA) à environ 175 M€ Evaluation hors raccordement abonné, hors frais financiers et hors location des fourreaux France Télécom



Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Choix de la SCoRAN pour 2020

Le choix de la SCoRAN pour 2020 est un objectif de 70 % de lignes couvertes par département, avec un engagement à 10 Mbit/s au minimum sur l'ensemble de la région. Le pourcentage pourra être augmenté sur certains départements, notamment celui des Bouches-du-Rhône qui doit être couvert à 95 % par le privé d'après les intentions des opérateurs. Cela n'empêche pas non plus un panachage de technologies pour atteindre ce minimum de 10 Mbit/s ; nous imaginons en effet de la montée en débit, du satellite, voire de la radio, et ce en fonction des priorités et des besoins des départements. Le département des Hautes-Alpes a lui aussi des objectifs de panachage technologique parce que le territoire l'y contraint.

Le coût brut de cet investissement est de 550 millions d'euros, 440 millions net après déduction des recettes de la vente des prises. À horizon 2030, nous prévoyons un complément de couverture FTTH pour atteindre quasiment 100 % de couverture, ce qui représente 675 millions d'euros brut (500 millions d'euros net).



Provence-Alpes-Côte d'Azur

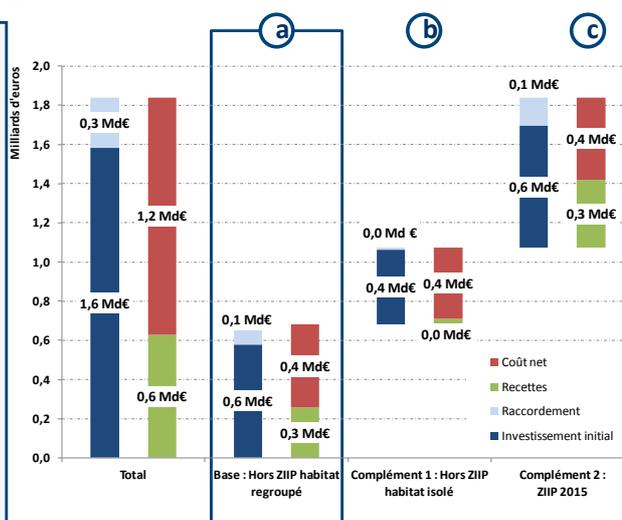
Programme régional ANT : Desserte FTTH

■ Le coût du projet correspondant à la desserte de 611 000 prises de l'habitat regroupé s'élève à 0,6 milliard € pour un coût net des recettes de 430 M€ à répartir entre l'État, l'Europe et les collectivités.

■ Ce coût net n'est toutefois pas atteint d'emblée et il conviendra de financer le décalage de trésorerie entre les coûts engagés et les recettes.

■ Si le périmètre du projet s'étend, ce coût peut s'élever à 1,6 Md€ pour 1,2 Md€ de coût net des recettes.

■ La partie du projet consistant à couvrir les communes ciblées par les acteurs privés en 2015 n'est intrinsèquement pas rentable, générant un déficit de 360 M€.



Programme régional ANT : desserte FTTH

Le montage du programme régional s'est fait notamment avec l'aide du groupement d'AMO Tactis, ON-X et BOT pour les aspects juridiques, et il a retenu dans un premier temps de ne pas investir dans les zones d'investissements privés 2015 et de ne pas fibrer les habitats isolés. Dans le scénario que nous avons retenu (encadré en « a »), l'habitat isolé pourra être traité en partie par la montée en débit, mais l'habitat regroupé sur lequel nous voulons aller représente 611 000 prises, avec un investissement qui s'élève à 0,6 milliard d'euros pour un coût net de 430 millions d'euros, à répartir entre l'État, l'Europe et les collectivités territoriales.



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

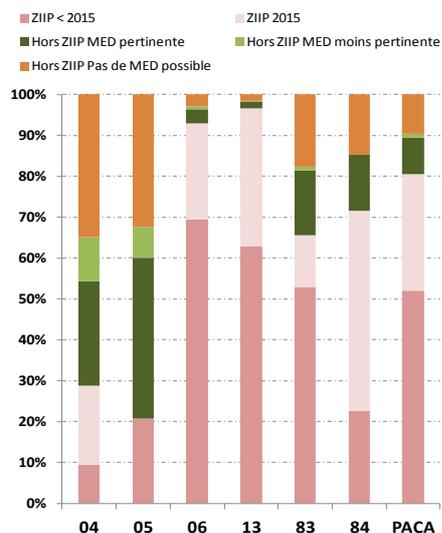
Programme régional ANT : Articulation avec la montée en débit

• Une proportion très significative des lignes inéligibles aux meilleurs services ADSL se situent dans les ZIIP (80 % en moyenne régionale). L'amélioration de leur situation n'est donc possible que par le biais du développement des réseaux FTTH et dépend donc de l'effectivité et du planning des initiatives engagées par les acteurs privés (cf. Action 2).

• Une action peut donc s'envisager sur les 20 % hors ZIIP dépendants de 1 400 sous-répartiteurs. Toutefois cette modernisation est soumise aux règles définies par France Télécom, et seuls 562 sous-répartiteurs peuvent faire l'objet d'une telle modernisation représentant la moitié des lignes inéligibles hors ZIIP (~10 % - vert foncé et vert clair).

• Toutefois, il est proposé d'être sélectif et de déployer cette solution coûteuse et moins pérenne sur les sous-répartiteurs les plus importants, de l'ordre de 350 à 400 sous-répartiteurs à l'échelle régionale, regroupant plus de 90 % des lignes pouvant faire l'objet d'une montée en débit, soit de l'ordre de 90 000 lignes téléphoniques.

Un tel plan représenterait un investissement de l'ordre de 50 M€ et pourrait être mis en œuvre sur un délai de 5 ans et ainsi afficher relativement rapidement des résultats tangibles en termes d'amélioration des services disponibles.



Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

9

Programme régional ANT : articulation avec la montée en débit

Nous articulons ce programme de FTTH avec de la montée en débit. Une proportion assez significative des lignes inéligibles aux meilleurs services DSL est située dans les zones d'initiative privée, 80 % en moyenne régionale. Cela laisse 20 % des prises hors zones d'investissements privés sur lesquelles nous pouvons intervenir : elles dépendent de 1 400 sous-répartiteurs, mais seuls 562 d'entre eux peuvent faire l'objet d'une modernisation. Cela nous donne donc un taux assez faible (10 %), mais nous souhaitons quand même y aller, notamment sur les territoires alpins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette amélioration du service ADSL sur les zones les plus fragiles représente un investissement de 50 millions d'euros.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme régional ANT : Aide à l'équipement en parabole satellite

Evaluation du nombre d'utilisateurs concernés	L'action combinée de la desserte très haut débit par l'initiative publique et privée et le plan de montée en débit proposé ne permettra pas d'apporter une solution filaire satisfaisante à l'ensemble des utilisateurs sur la Région. Ainsi, il subsisterait à l'échelle régionale 7 000 à 11 000 prises ne disposant pas d'un débit de 2 Mbit/s dans le cadre des actions envisagées, dont 1 500 à 2 500 qui ne disposeraient même d'aucun service filaire.
Niveaux de services	Ces solutions nécessitent l'installation d'une parabole. Le coût de fourniture et d'installation de cette parabole peut représenter un surcoût de 300 € pour l'utilisateur. Ce surcoût pourrait faire l'objet d'un accompagnement financier au travers d'un dispositif de subvention apportée à l'utilisateur.
Une technologie satellitaire en cours d'adaptation	Si les premières solutions d'internet par satellite correspondaient à l'affectation d'une partie du spectre de satellites à ces services, fin 2010, un satellite dédié à des services internet a été lancé par Eutelsat. Cette solution va donc devenir nettement plus performante.
Dispositif proposé	Ce dispositif pourrait être mis en œuvre rapidement dès 2012 pour notamment s'attacher au traitement des prises qui resteraient sans aucun service haut débit filaire. Ces actions seront engagées en cohérence avec les accompagnements apportés aux territoires de PACA sur des projets de desserte par des solutions hertziennes (WiFi), dans le cadre des programmes BLA et BLHD. Ce dispositif pourrait par la suite s'étendre aux autres utilisateurs concernés.
Estimation financière	À ce stade, il semble que cette action pourrait représenter un accompagnement financier compris entre 2 et 3,5 M€, qui serait probablement lissé sur 5 à 10 ans. Enfin, ce dispositif pourra faire l'objet d'un accompagnement financier dans le cadre du programme national très haut débit.

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Programme régional ANT : aide à l'équipement en parabole satellite

Nous estimons entre 7 000 et 11 000 les lignes qui pourraient être concernées pour avoir un accès minimum à 2 Mbit/s, avec une aide à l'équipement qui pourrait être prise en charge notamment à travers le futur syndicat mixte ouvert dont nous allons parler. Mais nous avons une question qui reste en suspens sur le projet Mégasat, si des représentants de l'État pouvaient nous répondre, nous serions preneurs !

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme régional ANT : Bilan financier

	Coût brut	Coût net (déduction des recettes)	Subvention FSN mobilisable	Coût restant à répartir entre les collectivités
Collecte et desserte des sites stratégiques	170 M€	~170 M€		
<i>Dont liaisons d'interconnexion Aix-Gap, Digne-Nice</i>	15 M€	~15 M€		
Desserte FTTH	580 M€	430 M€	168 M€	482 M€
Plan de montée en débit	50 M€	50 M€		
Subv. équipement satellitaire (hyp : 2 Mbit/s)	3,5 M€	3,5 M€	1,3 M€	2,2 M€
TOTAL	803,5 M€	653,5 M€	169,3 M€	484,2 M€
TOTAL RÉPARTI SUR 15 ANS	53,6 M€	43,6 M€	11,3 M€	32,3 M€

Le taux de subvention réel de l'État sera proche de l'ordre de 21 % des investissements. Dans l'hypothèse d'une contribution de la Région à hauteur d'un tiers du coût net annuel du projet, cela représenterait une contribution de l'ordre de 10,8 M€ par an à la charge de la Région.

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Programme régional ANT : bilan financier

Nous avons 170 millions d'euros de complément de réseau de collecte sans redondance avec les réseaux existants ; 580 millions d'euros de collecte FTTH ; 50 millions d'euros de montée en débit ; 3,4 millions d'euros d'aide aux particuliers en équipement de parabole satellite, ce qui nous fait un total de 800 millions d'euros brut, 650 millions de coût net. Dans l'hypothèse, la plus certaine, où la région apporterait un tiers du financement, cela représenterait sur 15 ans entre 10 et 11 millions d'euros par an. C'est ce qui a été voté le 16 décembre dernier à l'unanimité par l'Assemblée plénière du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme régional d'Aménagement numérique en Paca

- 16 décembre 2011 : adoption à l'unanimité par l'Assemblée régionale de la SCORAN et du nouveau cadre d'intervention d'Aménagement numérique
- Vision du long terme (2025) : tous les habitants ou presque devront être raccordés à la fibre optique
- Plan d'action de court/moyen terme
 - 2 Mbit/s pour tous avant fin 2013
 - Fibrage à 5 ans des sites publics, universités, centres de recherches, lycées, santé,
 - En 2020 :
 - 10 Mbit/s (triple play, TVHD) pour tous en 2020
 - Raccordement des ZA d'intérêt régional en fibre optique et accès à des offres concurrentielles
 - Un maximum de foyers et d'entreprises directement raccordés en fibre optique
- Un Syndicat mixte ouvert (SMO) dès 2012 comme structure de portage, ciblant plus particulièrement la Région et les Départements porteurs de SDTAN
- Budget estimatif moyen annuel de 10 M€ sur les 15 prochaines années, dès 2013
- Financement exclusif des projets dans le cadre du SMO
- Présentation du projet au FSN à la mi-2012
- Mise en place d'un SIG régional

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Programme régional d'aménagement numérique en PACA

Cette délibération votée nous a permis de fixer le cadre d'intervention de la région sur l'aménagement numérique du territoire, avec une vision à long terme, 2025, où tous les habitants ou presque devraient être raccordés à la fibre optique.

Un plan d'action de court terme nous permet de contenter les populations les plus éloignées avec un objectif de 2 Mbit/s pour tous avant fin 2013. Il prévoit également un fibrage à 5 ans des sites publics (universités, centres de recherche, lycées, sites de santé, etc.). En 2020, nous ciblons 10 Mbit/s pour tous, le raccordement des zones d'activités d'intérêt régional en fibre optique, un maximum de foyers et d'entreprises directement raccordés en fibre optique.

Nous espérons que le fameux syndicat mixte ouvert sera en place dès 2012, en juin, avec comme socle les deux départements 04 et 05 (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence) et sans doute le Vaucluse. Depuis que nous avons annoncé que nous conditionnerions nos subventions à l'adhésion à ce syndicat mixte, nous avons davantage de demandes !

Le budget, nous l'avons vu, est estimé à 10 millions d'euros par an pour la région, avec un financement exclusif des projets dans le cadre du SMO. Nous prévoyons de présenter ce projet au FSN à la mi-2012, ainsi que la mise en place d'un SIG régional.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Des interrogations et des attentes...

- Mobilisation de crédits européens, même pour les Régions dites « riches »
 - Nécessité d'inclure un volet TIC/Très haut débit pour les futurs fonds de cohésion régionale
- Plus de péréquation nécessaire de l'État vis-à-vis de territoires ruraux
- Les engagements des opérateurs seront-ils tenus, notamment les déploiements annoncés à partir de 2015 ?
- Possibilité de contractualisation avec les opérateurs sous l'égide du Préfet ?
 - Des travaux sont en cours avec Orange et SFR, bien que le contexte ne soit pas similaire à l'Auvergne en Paca - SDTAN portés par les Départements
- Les opérateurs vont-ils co-investir sur les réseaux d'initiative publique de desserte FTTH, en sus des ZIIP ?
- Développement des réseaux 4G et contraintes de couverture des territoires dit prioritaires
 - Quelle mutualisation entre opérateurs ?
 - Quel rôle des collectivités ? Fibrage des points hauts ?

Avicca 19 mars 2012 – Colloque Aménagement Numérique – Région Paca

Des interrogations et des attentes...

Le syndicat mixte ouvert a surtout vocation à mutualiser les efforts communs, à optimiser les coûts, accélérer les déploiements sur les territoires, faciliter le lien avec les opérateurs qui ne sont pas forcément évidents, à assurer la mise en place d'un système d'information qui est aujourd'hui nécessaire pour gérer la relation avec les opérateurs, à optimiser les financements régionaux et à partager les risques techniques et financiers.

Il nous reste des interrogations et quelques attentes. Notamment la question de la mobilisation des crédits européens, je viens d'en parler avec la représentante de la Commission européenne. Nous sommes considérés comme une région riche. Il est vrai que nous ne sommes pas pauvres sur le littoral, mais vous l'avez vu, nous ne sommes pas non plus très riches sur l'arrière pays. Nos départements alpins, qui ont des budgets annuels de 200 millions d'euros, n'apprécient guère d'être considérés comme riches parce qu'ils font partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous nous interrogeons vraiment sur ce point, notamment sur l'aspect de la cohésion régionale. Il va falloir éclaircir cette question, car elle est importante pour nous, notre région ne se résume pas à la Côte d'Azur et aux investissements privés, il y a tout le reste et cela va coûter cher.

Ensuite, il y a la question de la péréquation nécessaire de l'État vis-à-vis des territoires ruraux : un financement plus élevé a été annoncé pour les territoires ruraux, mais nous avons réalisé ensuite qu'il était plafonné. Le 43 % qui a été annoncé devient finalement sur l'ensemble du territoire un petit 21 %... Cela nous amène à nous interroger sur l'investissement réel et sur le subventionnement à la prise que l'État va mettre dans le cadre du Plan National Très haut débit.

Concernant la contractualisation avec les opérateurs, tout le monde a été sollicité par les opérateurs Orange et SFR pour contractualiser, mais nous, nous aurions préféré le faire sous l'égide du Préfet de région. Nous allons voir si c'est possible. Des travaux sont déjà en cours et je crois que la région Auvergne est aussi dans le même cas de figure.

La question éternelle est toujours : les opérateurs vont-ils investir sur la partie d'initiative publique ou vont-ils rester sur l'initiative privée la plus rentable ?

Nous nous interrogeons également sur le développement des réseaux 4G, qui pourrait permettre une forme de complémentarité des réseaux FTTH ou de la montée en débit, ou du satellite. La 4G pourrait effectivement constituer une réponse, notamment pour les territoires isolés de notre région

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons vu tout l'intérêt politique, économique et social de la fibre optique, avec le regret toutefois, je le réexprime, que n'ait pas été envisagé un réseau public de fibre optique sur l'ensemble du territoire, qui aurait évité les situations que nous connaissons dans les départements les plus isolés, les territoires les plus ruraux. Un investissement public / privé sur l'ensemble du territoire, avec une vision nationale et une péréquation, nous aurait semblé plus équitable. Maintenant que ce choix a été fait, nous travaillons avec l'ensemble des départements pour permettre à tous l'accès à la fibre optique, nous sommes dans cette démarche collective. Le syndicat mixte est un peu moins avancé que celui de Bretagne, mais nous avançons à bon pas, et nous ne désespérons pas de voir naître un syndicat mixte ouvert pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès juin, avec l'ensemble des départements, sauf peut-être les Bouches-du-Rhône...

Patrick VUITTON

Merci, il nous reste le temps de prendre deux ou trois questions pour conclure.

Questions / Réponses

Thierry WILLM, CU Strasbourg

Je m'interrogeais au travers de l'ensemble de ces présentations sur le rôle qui peut être dévolu aux territoires qui, comme le nôtre, sont en totalité inclus dans des zones AMII ; sur l'articulation de la stratégie que l'on peut déployer avec celles qui sont prévues au travers des SCORAN ou des SDTAN ; et sur la manière dont ces schémas pourraient réintroduire, repenser, l'aménagement de ces territoires AMII au cas où les opérateurs viendraient à se dédire dans un avenir prévisible ?

Thomas RENAULT

L'intérêt, c'est effectivement qu'en cas de difficulté et de reprise en main nécessaire par la puissance publique sur ces agglomérations, elle puisse le faire dans les mêmes conditions que les autres territoires. À la limite, certaines agglomérations pourraient aujourd'hui s'inquiéter de prendre du retard par rapport aux projets d'initiative publique, parce qu'elles sont en zones AMII. C'est bien pour cela que je disais que le projet régional est un projet global incluant les zones AMII, parce que nous serons aussi vigilants, dans les instances de concertation régionale, à ce que le suivi soit bien là, à mettre des jalons et à dire où cela ne va pas. Il faut que nous ayons une action publique. Il y a probablement aussi un travail important à faire sur le suivi des déploiements privés, et il sera peut-être possible d'échanger dans cette structure régionale entre collectivités concernées. Nous savons très bien que, même s'il n'y a pas un investissement public monétaire sur ces territoires AMII, l'investissement en temps humain, en suivi, en compétences juridiques, sera important. L'intérêt de cette gouvernance sera donc aussi de permettre des échanges et un dialogue sur ces points.

■ Jean-Léonce DUPONT

C'est une très bonne question. Dans l'absolu, si la zone est complètement couverte, logiquement vous n'avez rien à faire. Mais derrière, se pose la question de la réalité et du temps de l'engagement. Nous allons nous trouver confrontés avec des zones urbaines qui seront desservies postérieurement à un certain nombre de zones rurales dans le cadre de la délégation de service public que nous mettons en place dans notre département. En revanche, nous avons prévu ce cas de figure : si l'opérateur privé est défaillant, nous avons déjà réservé les sommes pour pouvoir couvrir les zones en questions. En fait, nous regarderons ce qu'il en est au fur et à mesure du déploiement et nous nous réservons effectivement la possibilité d'intervenir en cas de défaillance.

■ Patrick VUITTON

Cela figure dans le contrat de la délégation de service public du Calvados.

Jacques TURPIN, CU Creusot Montceau

J'ai noté que sur la Bretagne il était fait appel aux EPCI dans les scénarios de financement, mais que ce n'était pas le cas sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le Calvados. Pourquoi ?

■ Christophe PIERREL

Dans le premier schéma que nous mettons en place, nous travaillons en effet directement avec les conseils généraux, et les EPCI sont compris dans des collèges départementaux. Nous avons donc une gouvernance régionale Conseil régional / conseils généraux, et ensuite chaque conseil général gère sur son territoire les EPCI. Nous avons considéré que les départements avaient la maîtrise et la compétence pour être au plus proche de chaque EPCI ou chaque commune qui pouvait investir sur le très haut débit. Cela nous a semblé être un choix stratégique permettant une plus grande proximité, mais chacun fait comme bon lui semble. Les EPCI ne sont pas du tout mis à l'écart, au contraire, et ils paieront aussi !

■ Jean-Léonce DUPONT

Dans les territoires assez ruraux, le dimensionnement des EPCI et leurs compétences sont extrêmement diversifiés. Dans un certain nombre d'entre eux, la prise de compétence est parfois quelque chose de difficile et cela demande donc énormément de temps pour aboutir à ce que tous soient en situation de négocier éventuellement. Comme nous souhaitons avancer vite, car nous pensions que c'était nécessaire, nous avons considéré que le département était le bon niveau de péréquation et que c'était donc au niveau départemental de le prendre en charge.

■ Bertrand CAPARROY

Nous pensons également que le département est le bon échelon. Je remarque aussi que les EPCI ne correspondent pas forcément aux cantons, chez nous il y en a davantage. Les EPCI sont des interlocuteurs de premier rang : ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins et les programmations nécessaires de déploiement sur leurs territoires, et ils sont en plus les responsables politiques des choix, ils sont donc amenés à contribuer largement. Dans notre schéma, ils sont actuellement à 50 % du financement.

■ Patrick VUITTON

Merci. Il existe donc une variété de territoires et une variété de réponses, c'est assez normal... Nous vous donnons **rendez-vous les 18 et 19 octobre pour le TRIP 2012**.